

COMITÉ DES MOBILITÉS ACTIVES DE PARIS CENTRE

12/05/2022



PARIS
CENTRE

Devenez acteur des
mobilités actives à
Paris Centre



La Mairie de Paris Centre met en place un Comité des Mobilités Actives pour recueillir vos avis et propositions sur les futurs aménagements de l'espace public et les animations autour des mobilités.

Si vous souhaitez participer aux activités du Comité, inscrivez- vous sur cab-pariscentre@paris.fr avant le 1er octobre.



Mairie
PARIS CENTRE



RAPPEL DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

Présentations et comptes-rendus à retrouver sur [le site de la Mairie de Paris Centre](#)

Présidence

Florent Giry, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Boris Jamet-Fournier, Conseiller de Paris - Délégué d'arrondissement en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Services de la Ville

Selon l'ordre du jour :

Section territoriale de voirie

Mission vélo

Agence de la mobilité

Service aménagement des grands projets

Toujours :

Mairie de Paris Centre

Habitant.e.s tiré.e.s au sort

4 habitantes tirées au sort sur 75 candidatures

4 habitants tirés au sort sur 110 candidatures

(+ liste complémentaire)

Collège associatif

Associations de la Maison du Vélo : Velorution Paris Ile-De-France, Atelier Vélorution Bastille, Mieux se Déplacer à Bicyclette, AICV PARIS, Paris en Selle

Associations du Collectif Place aux Piétons :

60 Millions de Piétons, Rue de l'Avenir, Fédération française de Randonnée pédestre

+ association Femmes en mouvement

Conseil local du handicap

Le premier CLH de Paris Centre a eu lieu le 12 février.

Deux membres ont été tirés au sort pour rejoindre le comité des mobilités actives

ORDRE DU JOUR

1/ Retour sur la mise en œuvre des avis précédents

2/ Aménagement cyclable rue de Bretagne retenu dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » : lancement de la concertation

Ce qui est attendu du comité : échange sur les orientations générale du projet, identification des points d'attention et des grands principes à retenir pour l'aménagement. A noter qu'une marche exploratoire publique est prévue d'ici l'été (le comité sera invité).

3/ Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Ce qui est attendu du comité : éventuellement retour d'expérience « à chaud » sur ce qui sera présenté

4/ Présentation du calendrier prévisionnel des projets à venir

Ce qui est attendu du comité : prise d'information préparatoire aux futurs échanges à compter du 2nd semestre 2022.

1) Retour sur la mise en œuvre des avis précédents

Comité du 07/03/2022 :

- **Aménagement cyclable du Pont Neuf** : un plot jaune a été retiré au carrefour avec le quai de l'Horloge pour simplifier l'insertion des cyclistes dans la bande cyclable. La demande d'ajout de plots blancs supplémentaires et le réglage du feu au carrefour avec les quais rive gauche a été demandée par la Mairie aux services compétents.

Comité du 11/01/2022 :

- **Aménagement (dont piste cyclable) de l'axe Beaubourg / Renard** : l'instruction du projet suit son cours, les travaux sont prévus pour commencer à l'été 2022.

2) Aménagement cyclable rue de Bretagne

Contexte :

- Aujourd'hui la rue de Bretagne est l'une des quelques rues du Marais (avec Francs Bourgeois, Archives, 4 fils ...) qui bénéficient d'une dérogation réglementaire pour ne pas marquer de contre-sens cyclable, malgré la vitesse limitée à 30 km/h, au regard de sa morphologie et des enjeux de sécurité routière.
- Dans le cadre de la démarche « [Embellir votre quartier](#) », un projet d'aménagement cyclable a été retenu pour la rue de Bretagne afin d'en modifier la morphologie et rendre possible le contre-sens cyclable.
- Le Maire de Paris Centre souhaite en faire un projet prioritaire, il est donc l'un des premiers (avec les [rues aux écoles](#) et le [plan de circulation](#)) à entrer en phase de concertation.
- Une marche exploratoire est prévue **d'ici l'été** pour identifier les contraintes de façon très fine localement, notamment vu les enjeux liés à la densité commerciale exceptionnelle de cette rue. Le comité sera convié, tout comme le conseil de quartier et les commerçants.

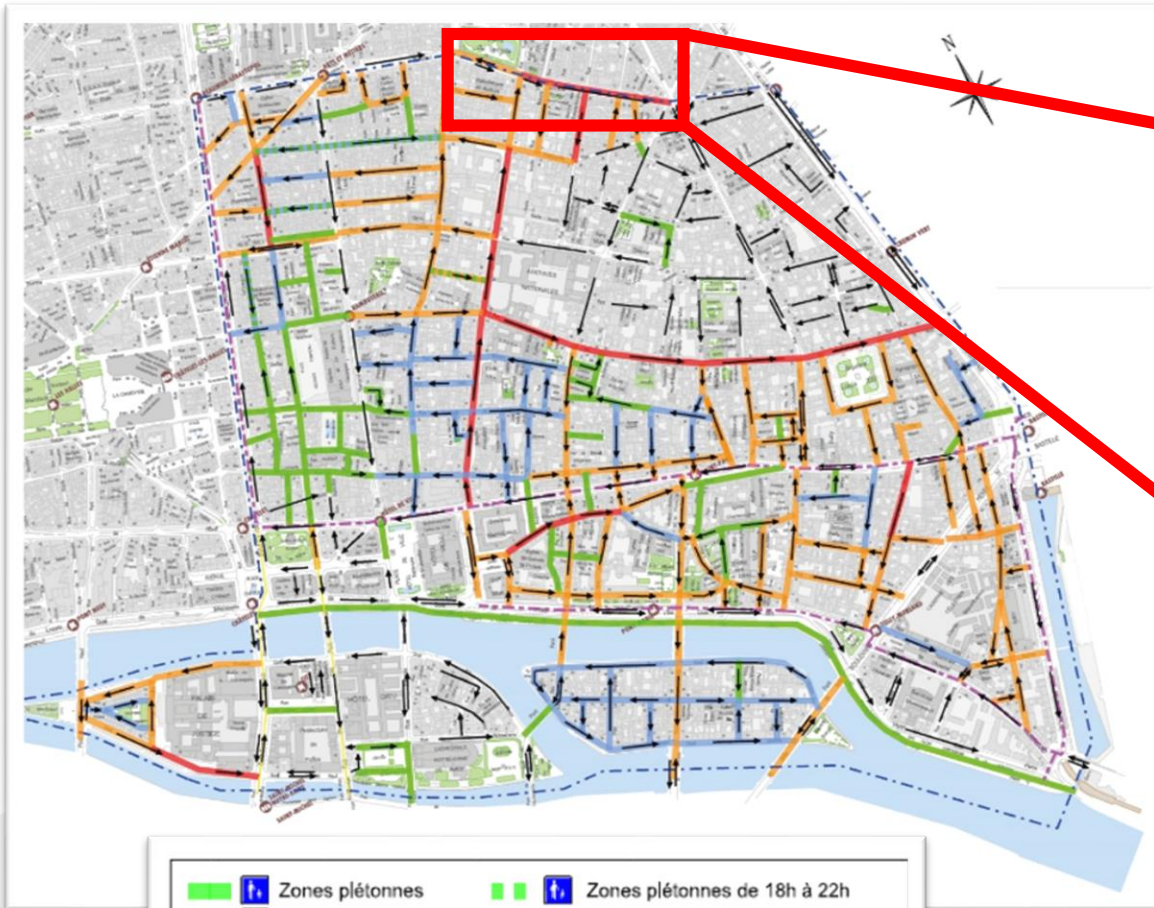
Contexte :

- Le projet est à la première étape, c'est-à-dire la définition du cahier des charges qui permettra aux services techniques (STV) de proposer une esquisse d'aménagement y répondant, avec un horizon prévu **au début de l'automne 2022**.
- L'esquisse sera présentée en réunion publique **d'ici fin 2022** pour expliquer comment le cahier des charges aura été traduit, et les contraintes techniques afférentes.
- Puis l'instruction / saisine des services consultés (police, pompiers, ABF, etc.) permettra d'arrêter le projet final qui sera mis en chantier au **printemps / été 2023**.

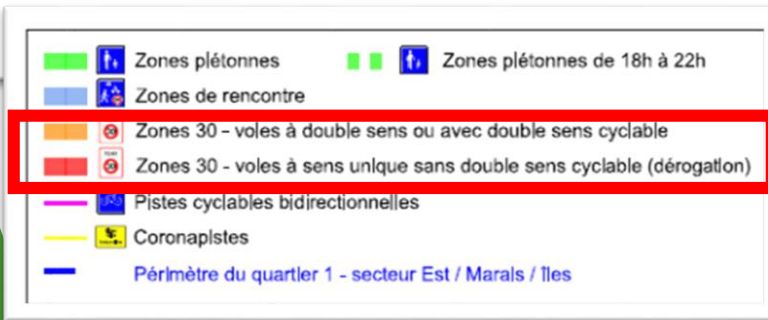
NB : Ce calendrier correspond au retro-planning à date, il pourra évoluer en fonction des aléas (comme pour tout projet).

- **Objectif de l'échange : confirmer les orientations générales d'aménagement et identifier les points d'attention particuliers.**

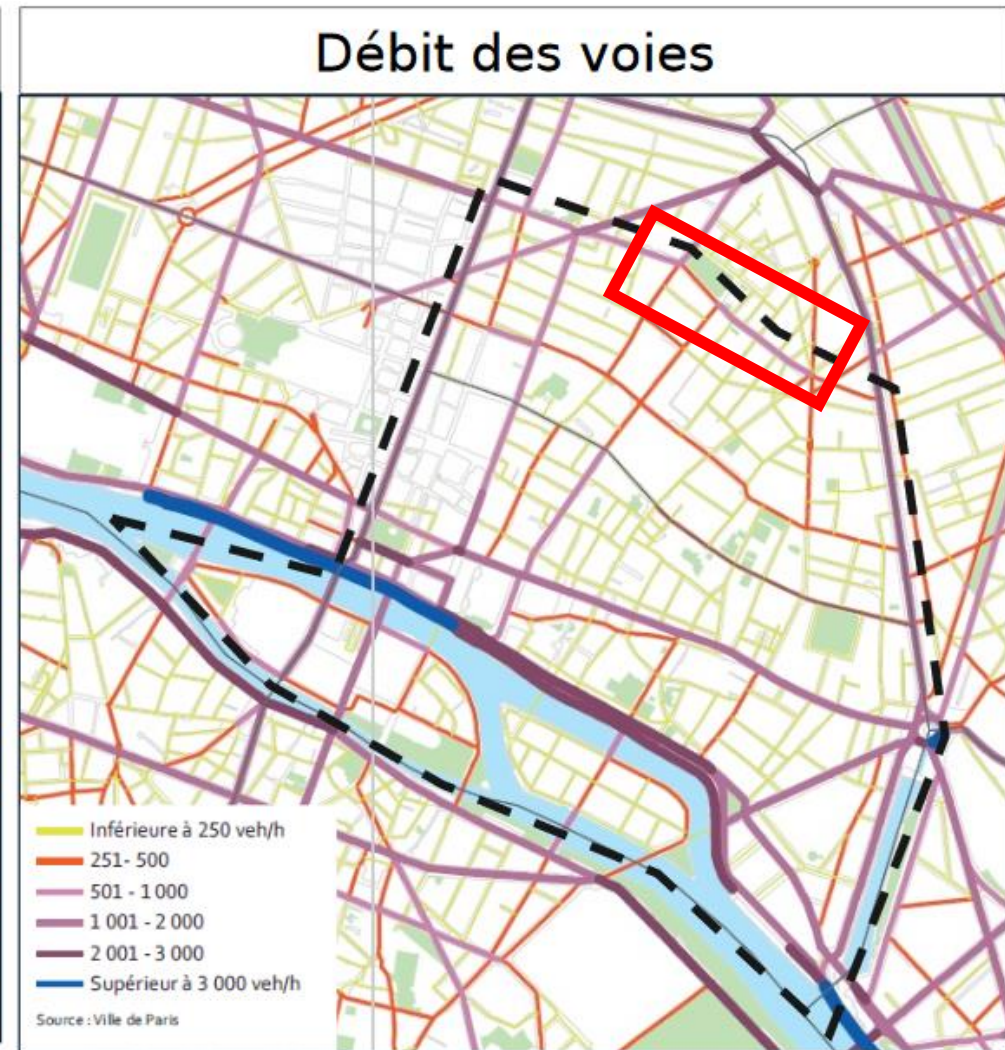
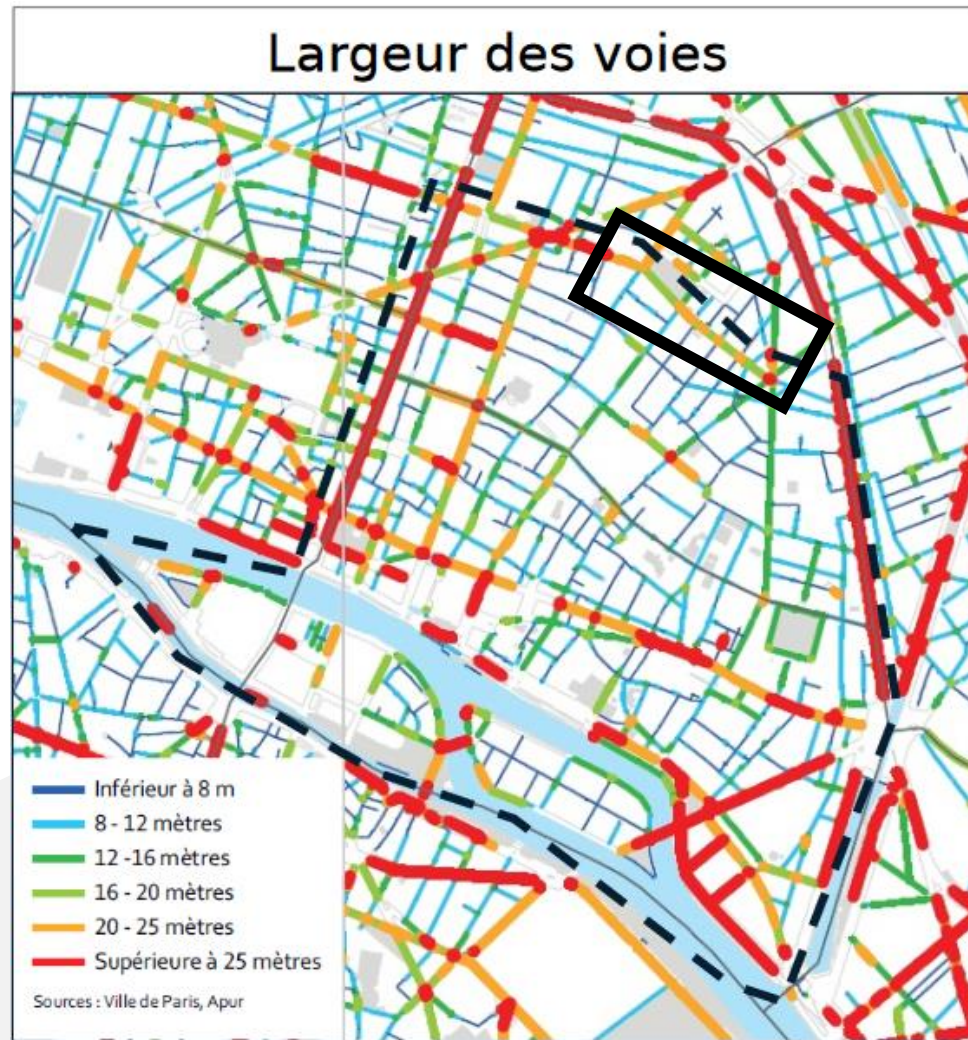
2) Aménagement cyclable rue de Bretagne



Diagnostic de l'existant : rue à double sens (30 km/h) le long du square du Temple, et à sens unique (ouest -> est) de Archives à Turenne.



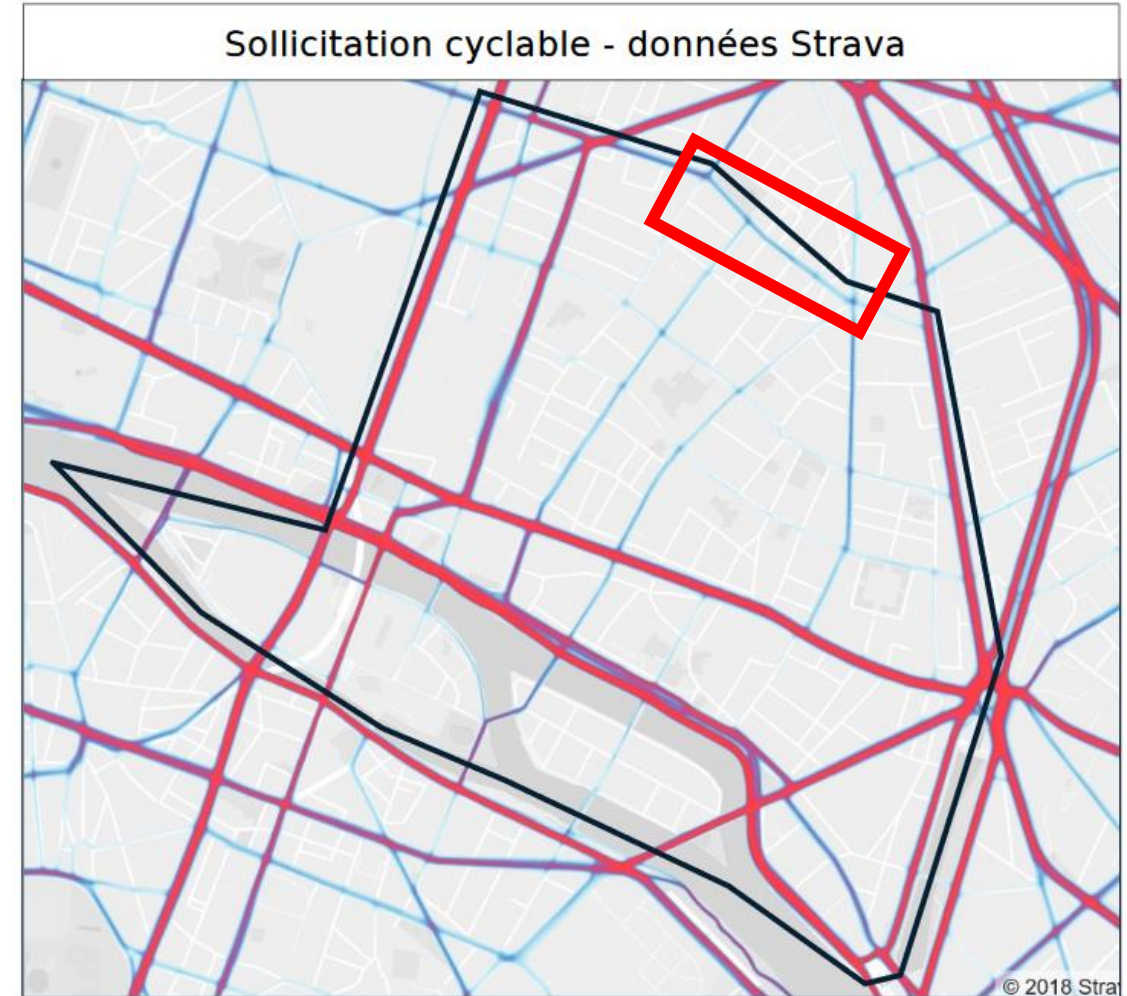
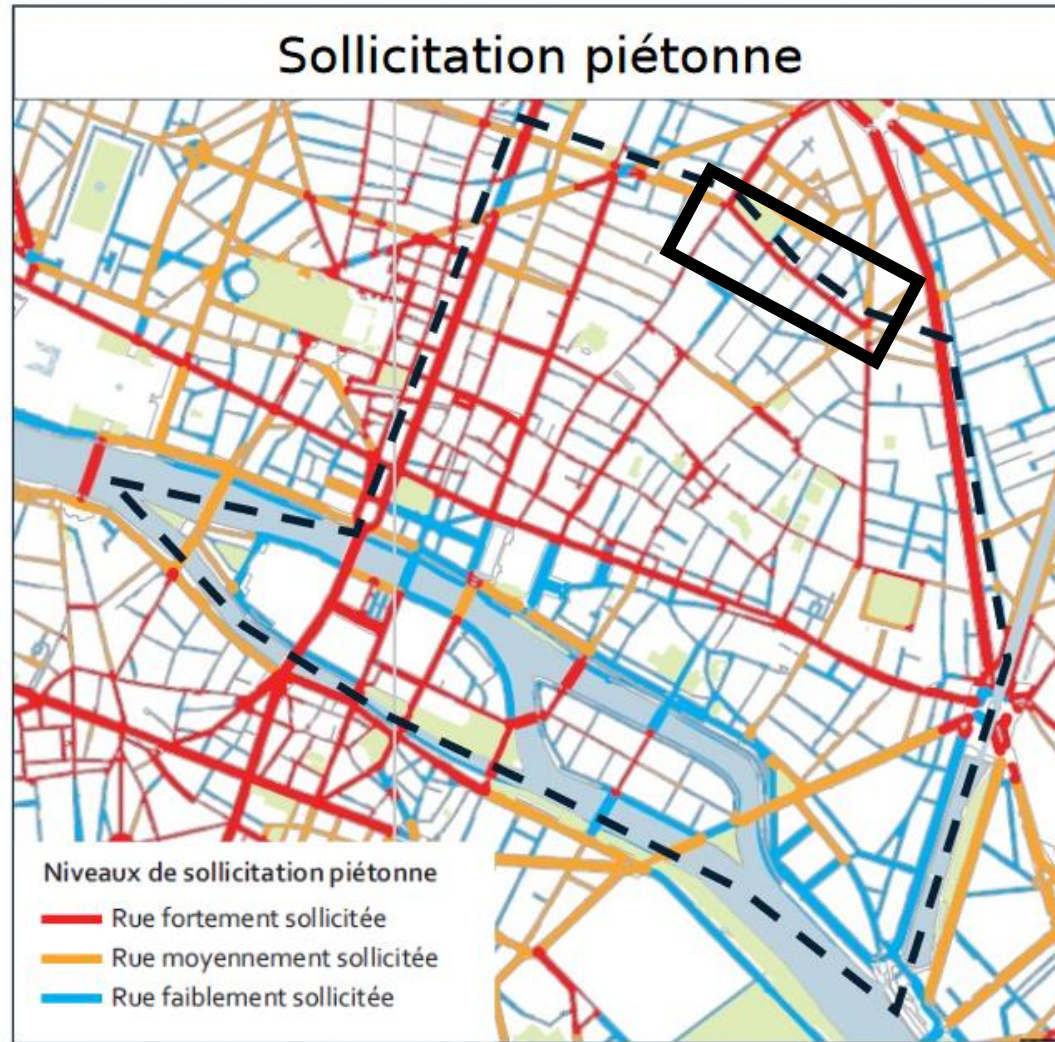
2) Aménagement cyclable rue de Bretagne



Largeur changeante autour de 20 m : 2 voies de circulation en pratique

Débit assez important (cumul flux Réaumur + Archives) : 500 à 1000 veh/h

2) Aménagement cyclable rue de Bretagne



Forte sollicitation piétonne lié à la densité commerciale

Sollicitation cycliste typique du réseau secondaire

2) Aménagement cyclable rue de Bretagne



← Tronçon à double sens, le long du square du Temple
A noter la présence d'un arrêt de bus dans le sens est → ouest

Tronçon à sens unique, au niveau du marché des enfants rouges

La chaussée est suffisamment large pour une bande de stationnement et deux voies de circulation aujourd'hui



2) Aménagement cyclable rue de Bretagne

Orientations d'aménagement proposées :

- Le débit observé est trop important pour une mixité des vélos en contre sens avec le trafic automobile. Il faut soit un aménagement protégé, soit réduire fortement le trafic. La révision du plan de circulation du Marais va couper en amont la rue des Archives, réduisant le flux arrivant sur la rue de Bretagne. Mais la rue restera un axe « structurant local » (avec moins de circulation qu'aujourd'hui tout de même) par la continuité qu'elle offre avec la rue Réaumur, en ligne droite.

→ **L'orientation proposée est donc celle d'un contre-sens cyclable protégé entre Turenne et Archives.**

- La densité commerciale, en particulier des commerces alimentaires (marché des enfants rouges notamment), nécessite des livraisons quotidiennes qui doivent trouver une place dans l'espace public pour éviter le stationnement sauvage.

→ **Maintien voire renforcement du nombre de zones de livraison, qui suppose de conserver de l'espace pour une bande de stationnement.**

- La très forte fréquentation piétonne impose une attention particulière aux traversées de la rue.

→ **Tous les passages piétons doivent avoir une bonne visibilité par la suppression du stationnement en amont (voire en aval puisque les vélos arriveront en contre-sens).**

- L'objectif de la Mairie de Paris Centre de supprimer 50 % du stationnement voiture et augmenter le nombre de place GIC (PMR) conduit à profiter de chaque projet pour concourir à l'atteinte de ces objectifs.

→ **Cet aménagement participera à l'atteinte de ces objectifs.**

- De nombreux vélos sont accrochés sur du mobilier non prévu à cet effet, traduisant un manque d'offre en stationnement dédié.

→ **L'aménagement doit permettre d'ajouter des arceaux vélos tout le long de la rue.**

2) Aménagement cyclable rue de Bretagne

Echange avec le comité :

Unanimité sur l'opportunité du projet et les orientations générales proposées.

Pairs en Selle : confirme le diagnostic présenté, rue très active avec stationnement sauvage. Inconfort cycliste dans le sens de circulation, nécessaire de sécuriser. Les zones de livraison sont nombreuses et nécessaires, donc plutôt supprimer une file de circulation que la bande de stationnement. Question sur le budget associé. Recommandation d'avoir minimum 2m de largeur pour la piste.

Mairie de Paris Centre : le budget est issu de « Embellir votre quartier » avec choix des projets lors de la concertation.

Isabelle : utilise parfois le contre-sens même sans piste, très inconfortable. Aménagement va devoir se faire au détriment d'un usage pour avoir un double sens cyclable sécurisé. Réfléchir à supprimer le stationnement côté sud de la rue ?

Rue de l'Avenir : intéressant d'avoir la possibilité de prendre la rue Froissard depuis le bd des Filles du Calvaire pour rejoindre le contre-sens sur Bretagne. Carrefour Temple/Réaumur/Bretagne : améliorer la sortie piétonne du square du temple et traversées piétonnes.

Mairie de Paris Centre : le marquage des contre-sens cyclable manquant dans le quartier Turenne / Charlot se fera, pour la mise en conformité règlementaire de la zone 30, au 2eme semestre 2023 (planning prévu à date). Le comité pourra être saisi du sujet plus tard.

Vélorution : réduire à une file de circulation permettrait aussi de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les vélos.

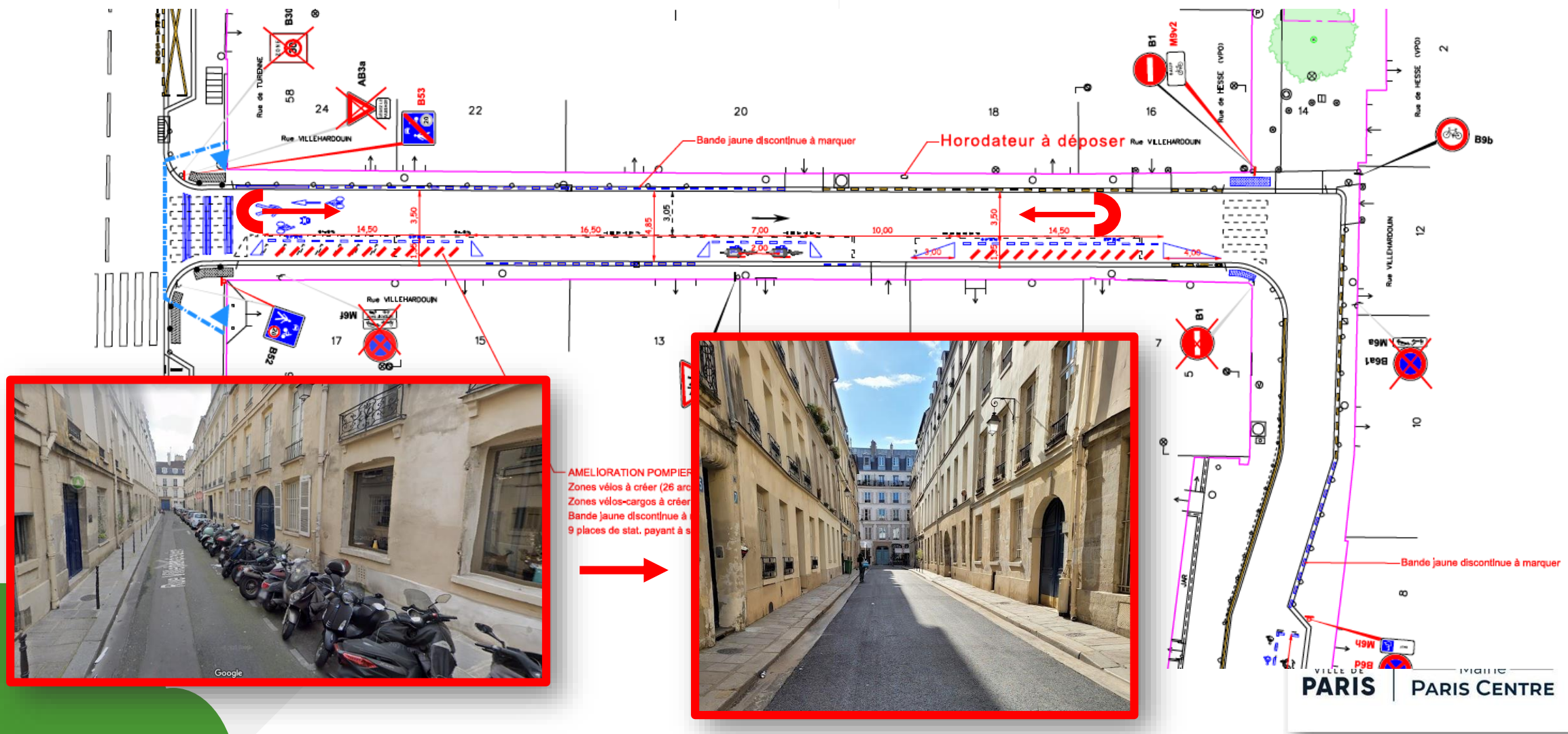
3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Rénovation des chaussées : des occasions pour rééquilibrer l'espace public

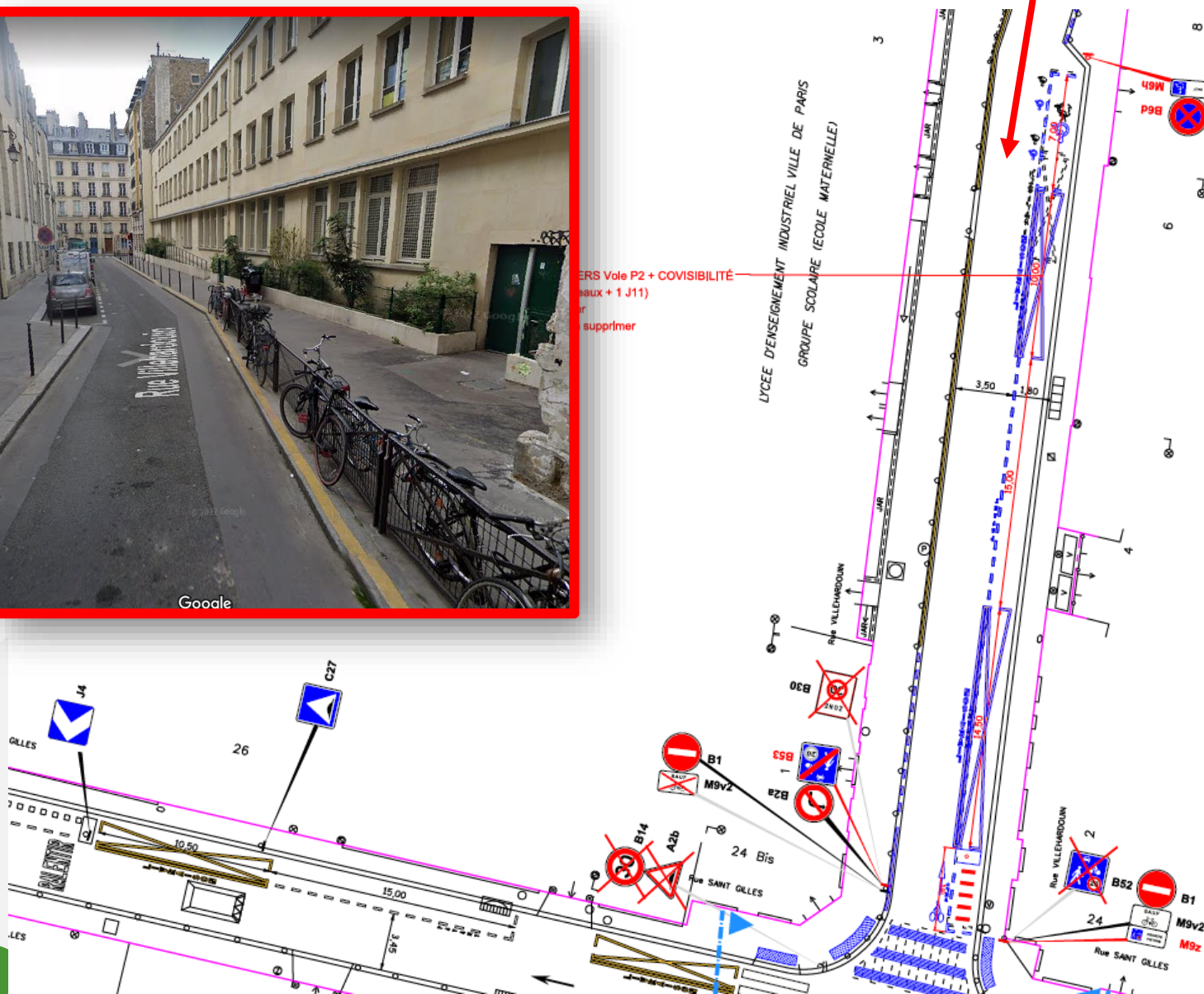
- La Mairie de Paris Centre a mis en place un processus de relecture des plans avant les travaux de rénovation des chaussées, pour ne pas reconduire les bandes de stationnement à l'identique sur l'enrobé neuf.
- Souvent, la mise aux normes d'accessibilité pour les pompiers des chaussées (3,5 m de largeur libre minimum) impose de supprimer d'un côté le stationnement pour voitures. L'option « par défaut » proposée par les services est souvent de les remplacer par du stationnement pour deux-roues motorisées en longitudinal, ce à quoi la Mairie préfère ajouter des arceaux vélo en épi et laisser des espaces vides avec marquage au sol de l'interdiction de stationner (ligne jaune), en particulier dans les zones de rencontre où les piétons peuvent marcher sur la chaussée.
- Ces travaux courants permettent aussi d'avancer dans la mise aux normes de co-visibilité aux passages piétons (suppression d'une place de stationnement en amont) et d'ajouter les contre-sens cyclables manquants, sauf dérogation au regard de la morphologie de la rue (notamment quand passage de bus dans des rues étroites).
- Exemples récents ou imminents :
 - Rue des Blancs Manteaux : zone de rencontre avec suppression du stationnement au profit d'arceaux vélos et d'espace libre
 - Rue Villehardouin : passage en zone de rencontre, suppression de la plupart du stationnement voiture et 2RM au profit de nombreux arceaux vélos et d'espace libre
 - Rue des Communes : ajout d'arceaux vélos à la place d'un emplacement pour 2RM

3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Exemple : rue Villehardouin (3^e arrondissement)



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Pérennisation de la piste cyclable temporaire rue de Rivoli :

- Les travaux de signalisation horizontale (plots) et verticales (panneaux et feux tricolores) sont achevés entre la place de la Concorde et la rue Saint-Bon. Il reste le déplacement de certains terre-plein à proximité du carrefour avec le boulevard de Sébastopol.
- La deuxième partie de l'aménagement (jusqu'à Saint-Paul) interviendra à partir de l'été 2022.



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Piétonnisation et végétalisation du bas de la rue du Temple :

- Le projet de piétonnisation et végétalisation du bas de la rue du Temple est en cours de travaux, jusqu'à l'été. Un revêtement qualitatif, des assises (bancs Davioud à la place des assises granites prévues initialement), une fontaine Wallace, 3 arbres replantés et plusieurs jardinières pleine-terre viennent créer une placette de quartier en lieu d'une chaussée anciennement circulée, au débouché de la nouvelle sortie du métro « Hôtel de Ville ».



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Pérennisation des aménagements temporaires en faveur des piétons :

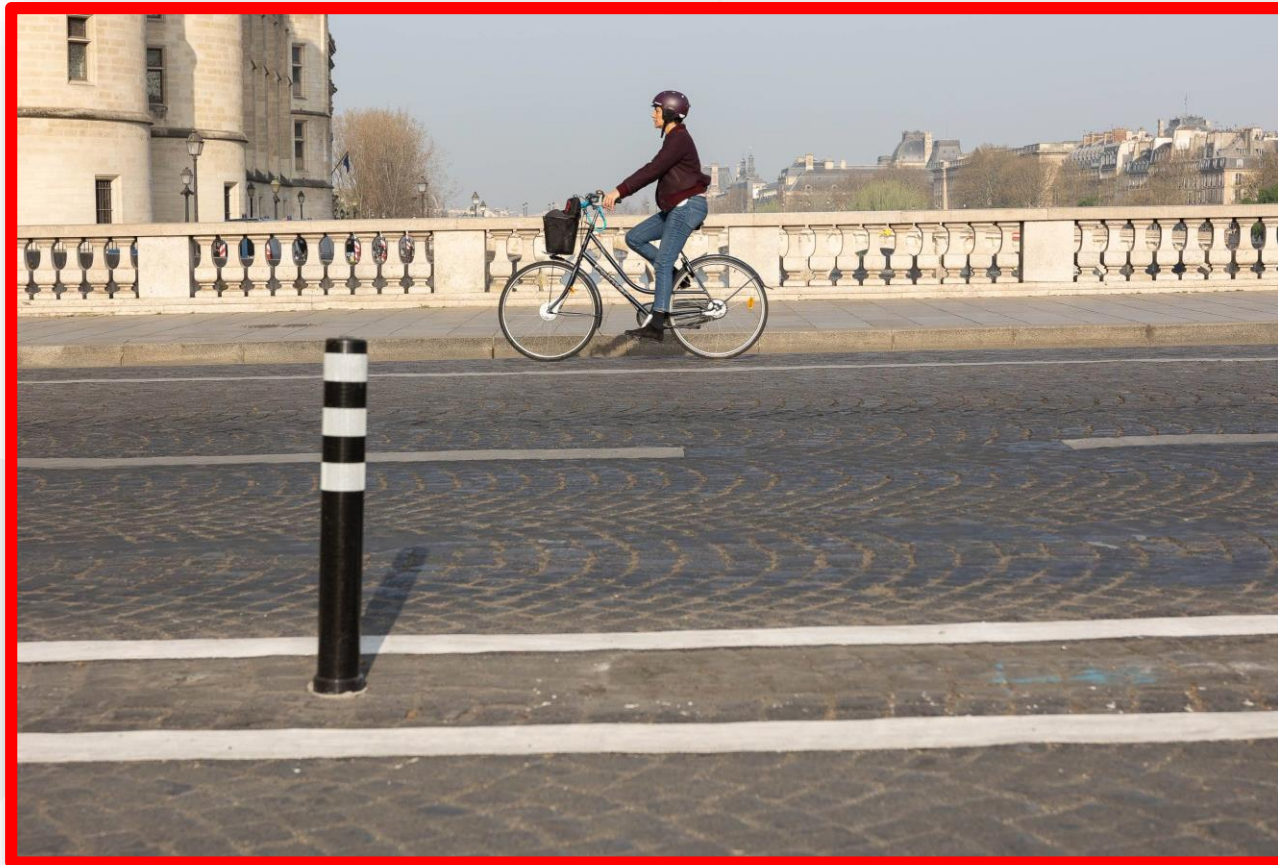
- Les travaux avancent rue par rue au gré de la disponibilité des entreprises prestataires (pour ne pas retarder d'autres chantiers plus lourds). Finalisation en cours de la rue du Temple et de la rue de Poitou, après des travaux concessionnaires récents.



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Semi-pérennisation des pistes cyclables temporaires en attendant les travaux lourds :

- Comme annoncé au précédent comité, les aménagements temporaires dont les travaux sont prévus pour 2023 ont été repris pour remplacer le marquage et les plots jaunes par du marquage blanc et des plots noirs, type Rivoli.



Crédits photo : Guillaume Bontemps / Ville de Paris

3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Résorption de la discontinuité cyclable rue Saint-Denis :

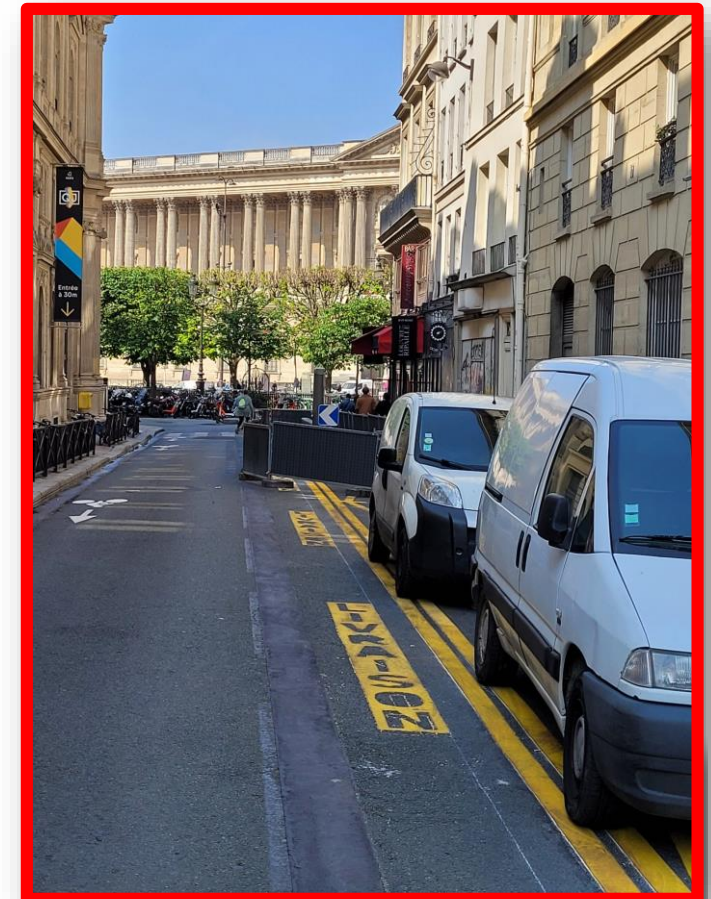
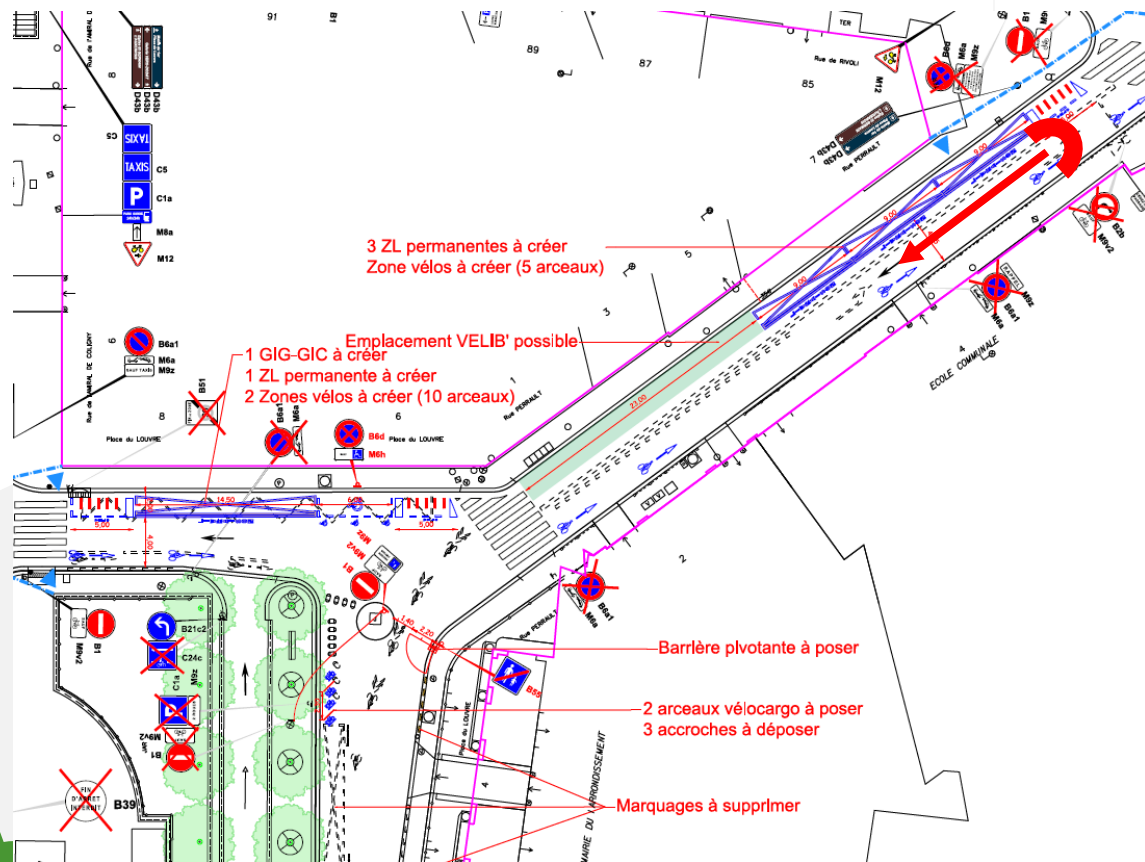
- Dans le bas de la rue Saint-Denis, la piste cyclable été déviée sur le trottoir depuis plusieurs années à cause de travaux lourds dans le secteur. La continuité cyclable est désormais de retour sur la chaussée pour éviter les conflits piétons / vélos.



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Aménagement des abords de QJ (ex Mairie du 1^{er} arrondissement)

- La Mairie de Paris Centre a souhaité piétonniser la place du Louvre devant le Quartier Jeune (barrières types « rues aux écoles »), et apaiser la circulation dans le quartier en rendant la rue Perrault à sens unique. De nombreux arceaux vélos et zones de livraison sont ajoutées, ainsi qu'une place GIC et une station vélib (déplacée depuis les quais bas).



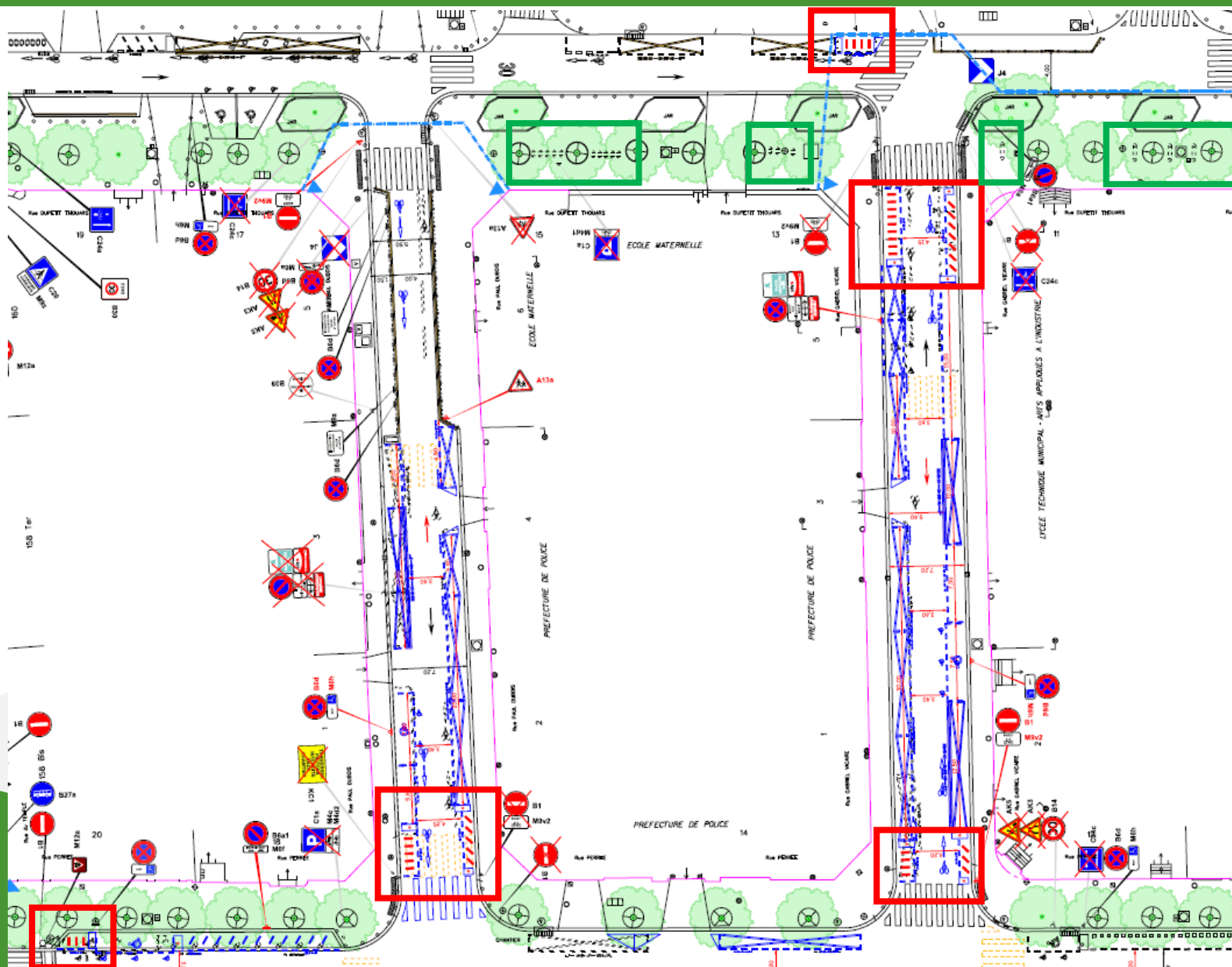
3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Révision du stationnement aux abords du nouveau Commissariat de Paris Centre et de la Mairie

- Les travaux du Commissariat de Paris Centre, rue Perrée, touchent à leur fin. La police nationale a demandé la réservation de plusieurs places dédiées à ses véhicules et une inversion des sens des rues Paul Dubois et Gabriel Vicaire. La Mairie de Paris Centre profite de ces travaux obligatoires pour mettre les passages piétons du quartier aux normes de co-visibilité par l'ajout d'arceaux vélos, pour ajouter des places GIC, des zones livraisons et pour supprimer le stationnement vélo/2RM historiquement présent sur le trottoir rue Dupetit-Thouards afin de le rendre intégralement aux piétons (cf photo ci-dessous).
- Un audit de sécurité mené par la police municipale et la préfecture de police autour de la Mairie de Paris Centre a conclu sur la nécessité de supprimer le stationnement motorisé à ses abords immédiats. Rue Perrée et rue de Bretagne, le stationnement voitures et 2RM va être supprimé au profit d'arceaux vélos. La place PMR rue Perrée sera déplacée à proximité, rue Caffarelli.



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents



Co-visibilité aux passages piétons par ajout d'arceaux vélo

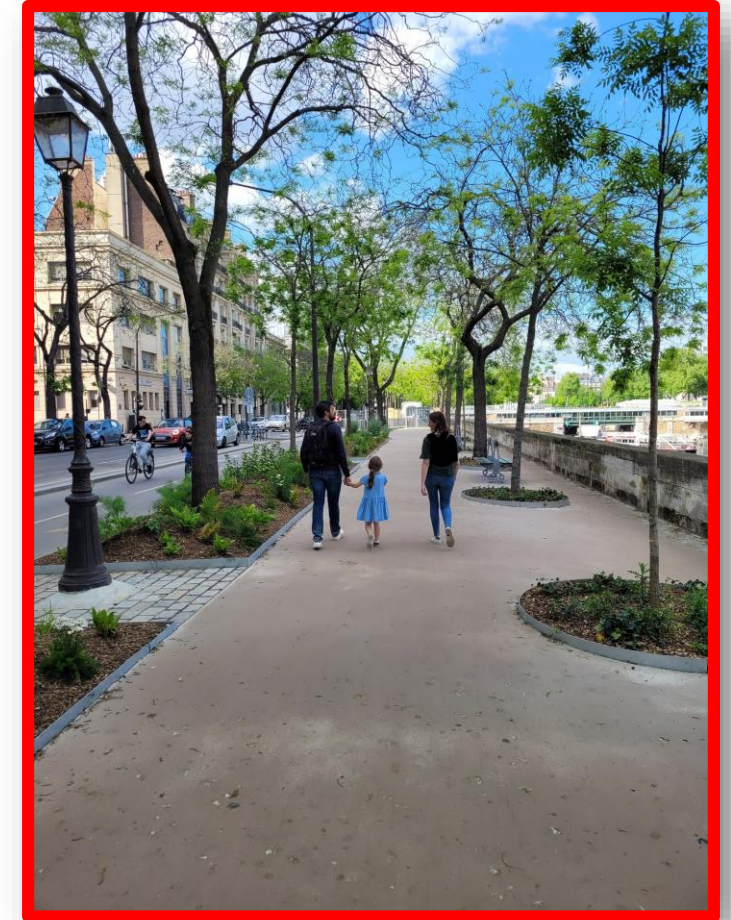


Désencombrement du trottoir par retrait des accroches vélo / 2RM

3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Promenade plantée boulevard Bourdon

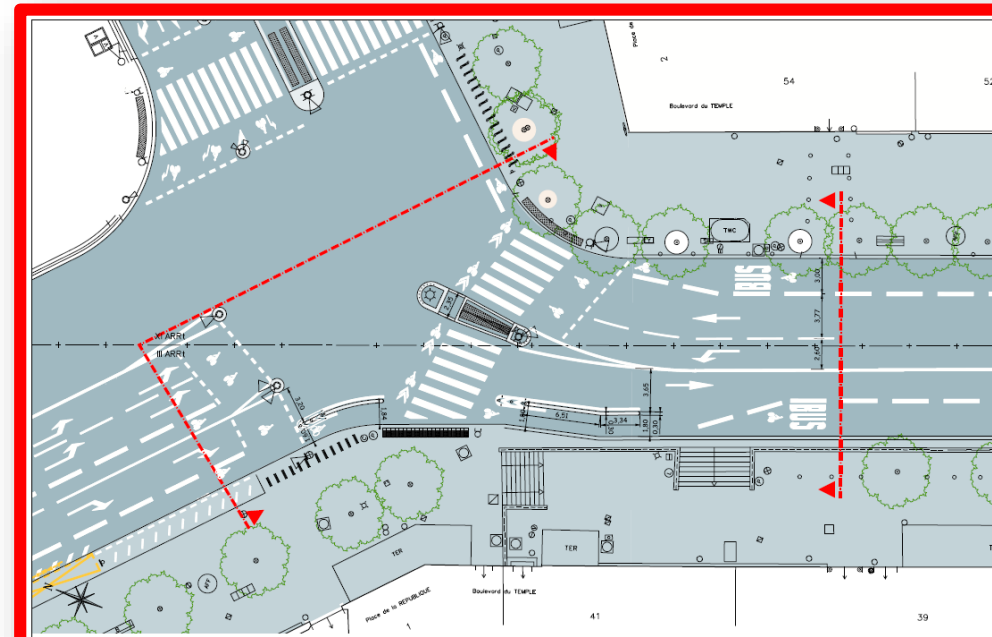
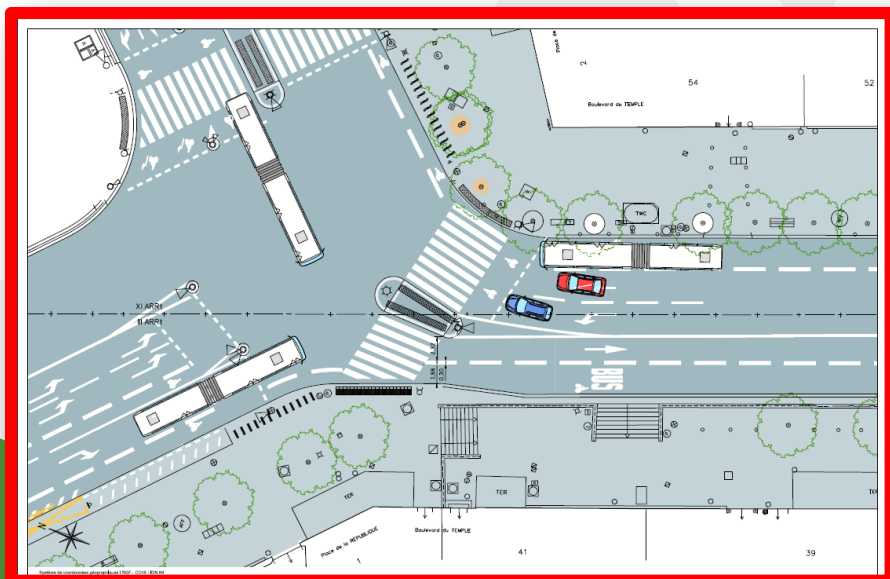
- Une trame verte composée de nombreuses jardinières pleine terre a été aménagée sur le boulevard Bourdon, le long du bassin de l'Arsenal. Un revêtement clair anti ilot de chaleur, des assises nombreuses et trois tables de jeux de dames ont été posés, en faisant un lieu très propice à la promenade.
- Cet aménagement clarifie la séparation des piétons et vélos, qui disposent d'une piste bidirectionnelle attenante depuis plusieurs années, mais avec un marquage au sol de bande cyclable qui persistait par endroit sur le trottoir.
- La promenade est aujourd'hui interrompue par des travaux lourds de la RATP jusqu'en 2024. L'aménagement sera complété dès ces travaux terminés pour résorber la continuité piétonne et végétale. L'emprise du chantier RATP grève également la piste cyclable, une réunion est prévue sur site fin mai avec toutes les parties prenantes (RATP, entreprises prestataires, services de la Ville, préfecture de police, etc.) pour trouver une solution de maintien de la continuité cyclable sur cet itinéraire pendant les travaux.



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Sécurisation des trajectoires vélo à deux carrefours sensibles

- La Mairie de Paris Centre souhaite sécuriser deux carrefours particulièrement accidentogènes, en anticipation des aménagements cyclables prévu au plan vélo après 2024.
- La proposition d'aménagement pour la traversée du carrefour Pont de Sully / quai Henri IV a été soumise par mail au comité, les avis reçus ont permis à la Mairie de consolider son retour auprès des services techniques.
- Une proposition d'aménagement du tourne-à-droite sur la place de la République vers le boulevard du Temple vient d'être dessinée par les services techniques, en concertation avec la RATP en particulier. La Mairie de Paris Centre va transmettre les plans proposés au Comité pour avis écrit éventuel, sous une semaine.



3) Présentation des derniers aménagements réalisés ou imminents

Echanges avec le comité :

Vélorution : note la carence en arceaux vélos qui conduit à l'utilisation des barrières « Croix de Saint-André » des corona-trottoirs.

Rue de l'Avenir: Grands Boulevards et Beaubourg/Renard : trouve que les équilibres trouvés sur ces aménagements sont adéquats pour faire de la place à tous les modes de transport.

Paris en Selle : rappelle son souhait d'avoir des itinéraires cyclables continus, et regrette les couloirs partagés avec les bus pour ces 2 projets. Est heureux de la liste de projets présentés et favorable à la semi-pérennisation des corona-pistes pour casser l'image « plots jaunes » associé à l'essor du vélo. Place du Louvre : trafic motorisé encore trop important. Rue de Rivoli, triangle en potelets à l'intersection avec guichet du Louvre : intéressant sur le principe mais RETEX nécessaire, car entrave le flux cycliste et potelets latéraux écrasés par les voitures. Demande si un projet est prévu pour requalifier l'avenue Victoria.

Mairie de Paris Centre : l'avenue Victoria est sous la compétence de la préfecture de police et pas identifiée comme prioritaire pour un aménagement cyclable. A l'occasion des rénovations de chaussées, des bandes cyclables ou couloirs bus ouverts aux vélos sont marqués.

4/ Présentation du calendrier prévisionnel des projets à venir

Contexte :

- La démarche « [Embellir votre quartier](#) » permet une vision à moyen terme des travaux à venir pour en assurer la meilleure coordination possible, pour limiter les nuisances des chantiers et optimiser les ressources RH des services techniques.
- La Mairie de Paris Centre a mis en place avec la STV un calendrier des études et travaux pour les 2 années à venir, avec une clause de revoyure chaque trimestre pour le mettre à jour au regard de la réalité de l'avancement, des aléas rencontrés ou de projets nouveaux qui pourraient y être intégrés.
- Le calendrier suivant correspond aux échéances des travaux en faveur des mobilités actives prévus, à date, d'ici l'été 2023, hors rénovation de chaussées et trottoirs qui s'enchainent en parallèle.

2eme semestre 2022 :

- [Poursuite pérennisation piste cyclable Rivoli](#)
- [Mise en valeur du Cloître des Billettes](#)

- [Aménagement rues Beaubourg, Renard et adjacentes](#)
- [Rues aux écoles](#) Saint-Merri, Dussoubs, Saint-Roch
- Début de mise en œuvre de la [révision du plan de circulation](#) du Marais et des Iles
- [Début pérennisation piste cyclable Grands Boulevards](#)
- Sécurisation des traversées vélo Pont de Sully et République / Bd du Temple

1er semestre 2023 :

- Fin de l'aménagement piétonnier rue des Petits Champs
- [Requalification de la rue du Grenier Saint-Lazare](#)
- Rues aux écoles Vertus et Saint-Louis en l'Ile
- Aménagement cyclable rue de Bretagne
- Poursuite de la mise en œuvre de la révision du plan de circulation du Marais et des Iles
- Poursuite pérennisation piste cyclable Grands Boulevards
- Début pérennisation vélopolitain ligne 4 (?)

Actualités Paris Centre sur les mobilités actives

- **Avant l'été 2022** – Présentation de la révision du plan de circulation du Marais et des Iles + phasage des travaux.
- **Avant l'été 2022** – Marche exploratoire pour la définition du projet d'aménagement cyclable rue de Bretagne.
- **Avant l'été 2022** – Réunion publique : point d'étape sur les prochaines rues aux écoles.
- **Avant l'été 2022** – Marche exploratoire pour la révision du plan de circulation du Sentier.
- **Dimanche 3 juillet** – Bourse aux vélos de Paris Centre (place Baudoyer).
- **Été 2022** – Poursuite de la pérennisation de la piste cyclable rue de Rivoli, de Lobau à Saint-Paul.
- **Jusqu'à l'été 2022** – Poursuite des aménagements pour la pérennisation des aménagements temporaires en faveur des piétons, rue par rue. Consultation à venir sur la rue Charlot.
- **Deuxième semestre 2022** – Travaux pour la réalisation de l'aménagement cyclable rue Beaubourg-Renard, rue aux écoles Saint-Merri, abords du cloître des Billettes ...
- **Jusqu'à fin 2022** – Concertations successives sur la définition des projets retenus dans la démarche « Embellir votre quartier »



La suite du comité des mobilités actives

Prochaine séance du comité le [mardi 13/09/2022](#)

[Sondage : passer au présentiel ou garder Zoom ?](#)

Ordre du jour provisoire (susceptible d'évolution) :

- ??